



## Demande d'abattage d'arbre (s)

### Autorisation communale

Pour l'abattage d'arbre (s) selon art. 5 et suivants de la Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS) et de son Règlement d'application et selon le Règlement communal de protection des arbres.

*Art. 2 du Règlement communal :*

*Tous les arbres de 30 cm de diamètre et plus, mesurés à 1,30 m du sol, les cordons boisés, les boqueteaux ainsi que les haies vives **sont protégés**. Les diamètres des troncs multiples, sur un même pied, mesurés à la même hauteur sont additionnés. Les dispositions de la législation forestière demeurent réservées ».*

*Art. 3 du Règlement communal (extrait) :*

*L'abattage d'arbres **protégés** ne peut être effectué qu'avec l'autorisation de la Municipalité. [...]*

### Propriétaire (s)

Nom :

Prénom :

Adresse et n° :

NPA, localité :

Téléphone :

Mail :

### Requérant

Idem que propriétaire :

Nom :

Prénom :

Adresse et n° :

NPA, localité :

Téléphone :

Mail :

## Arbre (s) à abattre

Situation : n° de parcelle	Essence	Ø à 130 cm du sol	Motif

## Plantation (s) compensatoire (s) à indiquer sur le plan de situation

Essence (s) prévue (s) : \_\_\_\_\_

Taille : \_\_\_\_\_

Délai de plantation : \_\_\_\_\_

*Les plantations compensatoires seront réalisées au plus tard un an après l'abattage de la végétation protégée. (Art. 5 du Règlement communal).*

**En cas de non compensation, une taxe comprise entre CHF 50.- et CHF 2'000.- sera perçue, conformément à l'art. 6 du Règlement communal sur la protection des arbres.**

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Nom en toutes lettres : \_\_\_\_\_

### **DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT avec cette demande et à transmettre à la Municipalité :**

- Extrait du cadastre avec indication de l'emplacement du ou des arbres à abattre ainsi que la ou les compensations prévues ;
- Photographie du ou des arbres à abattre.

### **Réservé à l'Autorité communale**

Préavis du Garde forestier : \_\_\_\_\_

Décision de la Municipalité dans sa séance du : \_\_\_\_\_

refus

accord et procède à l'affichage public

**AFFICHAGE AU PILIER PUBLIC** durant 20 jours, du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Timbre, signatures : \_\_\_\_\_